CHARTE DE BONNE CONDUITE

Être membre d'une association / d'un club, c'est avoir des droits mais aussi des obligations. À travers cette charte, chacun trouvera des éléments qui contribuent à donner au GJ Pays Malouin des valeurs.
Un club de football est également un lieu de socialisation, de vie dans lequel on y trouve le plaisir de partager avec des amis, comme une deuxième famille.

LE JOUEUR

Le joueur s'engage à :

1. Respecter les règles du football, ne pas les enfreindre par la tricherie.
2. Respecter les décisions de l'Arbitre. Ne pas se faire justice sur le terrain en cas de désaccord avec une décision de l'arbitre.
3. Respecter les adversaires **ET** partenaires en restant maître de soi, en refusant la violence physique et verbale.
4. Adopter une attitude courtoise et polie. Ne jamais oublier les mots « Bonjour », « Merci », « Au revoir ».
5. Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
 - Ne pas interagir avec un adversaire avant ou après le match.
 - Ne pas provoquer via les réseaux sociaux en cas de victoire ou de défaite.
6. Rester serein et garder sa dignité dans toutes circonstances, être exemplaire, généreux, tolérant.
7. Refuser toute forme de discrimination.
8. Signer une licence pour jouer dans le club, quelle que soit l'équipe dans laquelle il est convoqué.
9. Respecter les décisions et les choix de l'éducateur. Aller dialoguer pour obtenir des explications en cas d'incompréhension.
10. Être ponctuel et prévenir en cas d'empêchement.
11. Respecter le matériel / les installations mis à dispositions et veiller à ce que tout le matériel soit présent à la fin des entraînements.
12. Entretenir et avoir en permanence un équipement nécessaire.
13. Porter haut les couleurs du club, avoir l'esprit d'équipe et ne pas oublier que le football reste avant tout un jeu.
14. Ne pas utiliser son téléphone dans le vestiaire (utilisation d'un seul téléphone pour la musique)
15. Participer activement, et dès que possible, à la vie du club (arbitrage des jeunes, bénévolat aux évènements du club, etc.)

LES PARENTS

Les parents s'engagent à :

1. Faire respecter la charte du joueur à l'enfant.
2. Effectuer dans les meilleurs délais les formalités de licence et d'adhésion et régler la cotisation dans les délais prescrits.
3. Participer à la vie associative du club à travers les évènements du GJPM, au Conseil des Sages de la catégorie, selon ses disponibilités.
4. Respecter les horaires d'entraînements et les convocations aux matches.
5. Prévenir de toute absence et des difficultés rencontrées.
6. Participer, en fonction de leur disponibilité, aux déplacements.
7. Ne jamais déposer l'enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un éducateur et le récupérer à l'heure indiqué.
8. Saluer l'équipe éducative et les parents qui font le déplacement. S'assurer du nombre de véhicules nécessaires pour l'organisation du déplacement.
9. Encourager l'équiper dans le plus pur esprit sportif, sans intervenir sur les décisions de l'éducateur et sans intervertir avec les joueurs durant la rencontre pour leur transmettre des consignes.

10. Respecter l'Arbitre, les adversaires, les dirigeants et spectateurs. Ne jamais intervenir physiquement sur les terrains pendant les matchs.
11. Veiller à l'équilibre sportif de leur enfant et relativiser les enjeux d'une rencontre.
12. Échanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement.

L'ÉDUCATEUR

L'éducateur s'engage à :

1. Enseigner ou encadrer la pratique du football dans l'esprit des règles.
2. Développer l'esprit sportif et faire respecter la charte du joueur.
3. Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance.
4. Prendre en charge tout joueur, et faire en sorte qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau.
5. Accueillir lors des compétitions les joueurs et dirigeants adverses, l'arbitre dans un esprit loyal et fair-play.
6. Faire respecter le matériel et les installations mis à disposition.
7. Veiller au rangement et à la propreté des locaux.
8. Être assidu et ponctuel et prévoir son remplacement en cas d'absence.
9. Assurer la prise en charge de son groupe au départ comme au retour.
10. Accueillir les parents et écouter les doléances.
11. Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations.
12. Respecter la politique sportive du club et promouvoir son image de marque.

FONCTIONNEMENT

Face à la volonté du club de renforcer la dimension éducative et sociale du projet sportif porté par le club, il nous semblait essentiel d'intégrer cette charte de bonne conduite. Celle-ci est en effet un élément essentiel pour instaurer un cadre auquel chacun des membres - éducateurs, joueurs, familles - doit se référer.

L'éducateur est le garant de l'application de la charte de bonne conduite auprès de l'ensemble de sa catégorie. Son rôle réside dans le fait de transmettre les valeurs prônées par le club.

En cas de besoin, l'éducateur peut échanger avec le Conseil des Sages (composé de parents bénévoles) pour obtenir un avis consultatif et permettre le bon fonctionnement de la catégorie. Il est important de préciser que le Conseil des Sages ne possède pas un pouvoir décisionnaire.

L'éducateur, sur proposition du Conseil des Sages, peut solliciter le bureau du GJPM (représentant les quatre clubs) pour aider à la résolution du conflit. Le bureau du GJ Pays Malouin est le seul à pouvoir appliquer une sanction auprès d'un des adhérents du club.
Cette décision, dernier recours utilisé par le club, interviendra après un échange avec toutes les parties prenantes.

L'ensemble des parents des Conseils des Sages éliront un représentant, chargé de siéger au sein du bureau du GJ Pays Malouin. Cette action démontre la volonté du club d'impliquer activement les familles dans le processus de décision.

Le joueur Les parents L'éducateur